



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2026 A 20 HEURES 30**

**Délibération n° 2026 03 30-08-VIE MUNICIPALE – Election des
administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal
d'Action Sociale.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 15/03/2026
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 16/03/2026
Pouvoirs :	3	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 01/04/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; OGEARD Alexis ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; ARTHUS-BERTRAND Cyrielle		
Absents ayant remis pouvoir :		
LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à BOUKACEM Safi MICHON Thomas donne pouvoir à NEMOZ Jean-Pierre FERNI Fatima donne pouvoir à JULLIEN Daniel		
Absents ou excusés :		
FAUCHEUR Virginie		

Madame DUMORTIER Béatrice est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code de l'Action sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-8 et R.123-7 ;

VU la délibération du conseil municipal fixant à 8 le nombre d'administrateurs élus par le conseil municipal

Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret, sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre

de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

DUMORTIER Béatrice ; CARRET Audrey ; CHARVOLIN Danielle ; DURAND Aline ;
FERNI Fatima ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis ; BUFQUIN Bernard

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés :

32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT))

DÉCLARE que sont élus délégués du Conseil municipal auprès du conseil d'administration du CCAS :

DUMORTIER Béatrice ; CARRET Audrey ; CHARVOLIN Danielle ; DURAND Aline ;
FERNI Fatima ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis ; BUFQUIN Bernard

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

4 04 2026

et de la publication en mairie le

4 04 2026

La Secrétaire,
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel MALOSSE

